



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20241118-BUR-AG-24-101-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 18 novembre 2024

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ N°24004DDET - FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATERIAUX ET CONSOMMABLES DESTINES A LA PRODUCTION NUMERIQUE POUR LE FABLAB AVVIA - A VELA (LOT 7)

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 novembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux du siège de Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

Présents : Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Jean-Charles LEONARDI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Hélène PADOVANI.

ABSENTS : Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI, Serge LINALE, Leslie PELLEGRINI, Jean-Louis MILANI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 7
Pour : 7
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Bureau du 18 novembre 2024

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ N°24004DDET - FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATERIAUX ET CONSOMMABLES DESTINES A LA PRODUCTION NUMERIQUE POUR LE FABLAB AVVIA - A VELA (LOT 7)

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau notamment « la préparation, passation, exécution et règlement de tous les marchés et accords-cadres d'un montant supérieur aux seuils européens ainsi que les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget » ;

Vu la consultation lancée le 09 aout 2024 ;

Vu le rapport d'analyse des offres présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE

La procédure engagée pour l'attribution du marché N°24004DDET - fourniture et livraison de matériaux et consommables destinés à la production numérique pour le fablab Avvià - A VELA ;

ATTRIBUE

Le lot 7 « Fourniture de consommables pour purificateurs d'air et découpeuse laser » à ERM AUTOMATISMES INDUSTRIELS, 561 Allée Bellecour – 84200 CARPENTRAS (au numéro SIRET : 353 183 601 00056) pour un montant maximal de 15 200 € HTVA ;

AUTORISE

Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT


Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr